

Sainte-Thérèse, le 18 septembre 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 1965,
boulevard Dagenais Ouest à Laval

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 6 septembre dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 14 janvier 2010, 5 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 23-24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (7 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-13-01-0093003
N/INTERVENTION SAGO: 300 55 76 39

DATE DE RÉDACTION : 2010/ 01/ 14
an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2010/ 01/ 14 Arrivée : 10 45
an mois jour H M
INSPECTEUR : Marie Hélène Frigon Départ : 11 30
H M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ **ADRESSE POSTALE (si différente)**
Hydrolico Inc.
Hydrolico International
1965, Boul. Dagenais Ouest
Laval, H7L 5V1

PLAIGNANT(E) : N/A X Rencontré : oui non

NOM ADRESSE TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM FONCTION TÉLÉPHONE
M. Richard Désy Président
Tél : (450) 628-6644
Fax : (450) 628-7566
rdesy@hydrolico.com

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser : Copie de facture d'élimination de MDR.

BUT(S) : Vérifier si l'entreprise a besoin d'un certificat d'autorisation pour ses activités et vérifier la gestion et l'entreposage de MDR s'il y a lieu.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-13-01-0093003
N/INTERVENTION SAGO: 300

DATE DE RÉDACTION :

2010/ 01/ 14
an mois jour

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le président m'accueille et m'accompagne. Il m'informe qu'il y a deux compagnies soit, Hydrolico Inc. qui fait la fabrication et la réparation de cylindres et d'unités de puissance hydraulique et est un atelier d'usinage et fait de la distribution. Elle existe depuis 15 ans et est située à cette adresse depuis 3 ans.

Hydrolico International Inc. fait de la distribution seulement. Elle existe depuis 6 ans.

Les deux compagnies compte environ 40 employés. Les activités de fabrication utilisent 6 tours d'usinage, une perceuse, une fraiseuse et une table d'assemblage. De l'huile hydraulique dégoutte de la table d'assemblage dans des contenants de 20 litres et sur le plancher qui retient l'huile par un grillage (photo1). L'huile est ensuite pompée à l'aide d'une pompe électrique dans un baril. L'huile hydraulique est retournée chez le fournisseur 23-24 pour être recyclée.

De l'huile de coupe usée est générée par les machines d'usinage lorsque celle-ci est changée. Elle est entreposée dans un réservoir tote identifié, placé à l'intérieur de l'usine (photo2). Le réservoir tote était environ au 1/8 plein lors de l'inspection et il est pompé par une entreprise autorisée lorsque celui-ci est plein, il n'y a pas d'entreposage. Une copie de facture d'élimination m'a été remise. J'ai remarqué la présence d'absorbant autour du réservoir tote. Le président m'a dit que l'absorbant a été mis autour du réservoir avant que le destinataire autorisé vienne le pompé en décembre 2009, en prévention d'un déversement potentiel lors du pompage.

La compagnie ne génère presque pas d'absorbant contaminé. L'usine est très propre et ils n'ont pas de fuite sur les machines. Le président me dit acheter un sac d'absorbant par année et souvent il n'est pas utilisé au complet.

Il y avait un drain relié à un séparateur d'huile de 400 litres situé à environ 3 mètres du réservoir tote et près de la table d'assemblage de la photo 1. Selon le président, le séparateur d'huile a été vérifié à l'été 2009 lors de travaux d'agrandissement et il était totalement vide, car il n'y a jamais eu de déversement quelconque à l'intérieur de l'usine. Celui-ci n'a jamais été vidé pour les mêmes raisons.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-13-01-0093003
N/INTERVENTION SAGO: 300 557639

DATE DE RÉDACTION :

2010/ 01/ 14
an mois jour

3. CONCLUSION

Aucune infraction constatée lors de l'inspection.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer l'intervention.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Marie Hélène Frigon*

M. Hugon

2010/ 01/ 14

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*

Ménard

an mois jour

10 / 01 / 21
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : Hydrolico Inc.

N/D : 7610-13-01-0093003

Date : 2010-01-14

Photographié par : Marie Hélène Frigon

Photo # 1:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Table d'assemblage où l'huile hydraulique dégoutte dans des contenants de 20 litres et tombe aussi sur le plancher recouvert de grillage qui retient l'huile. L'huile est récupérée par une petite pompe électrique, mise en baril et retournée chez le fournisseur 23-24 pour être recyclée.

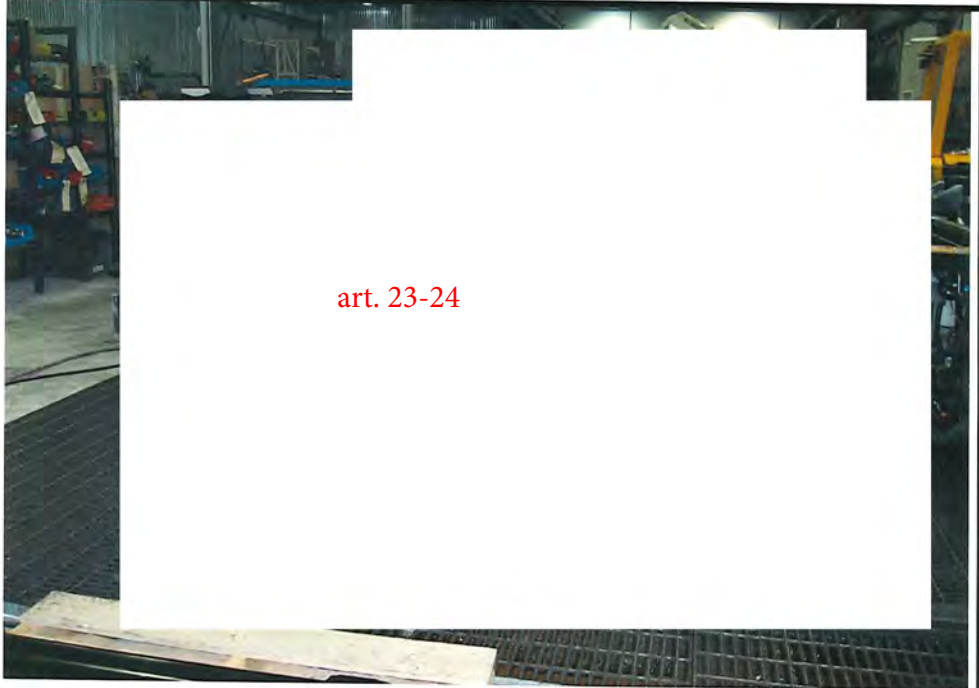


Photo # 2:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Réservoir tote identifié pour l'entreposage de l'huile de coupe usée.

Photo # 3 :

Référence Photo : DSCN.JPG

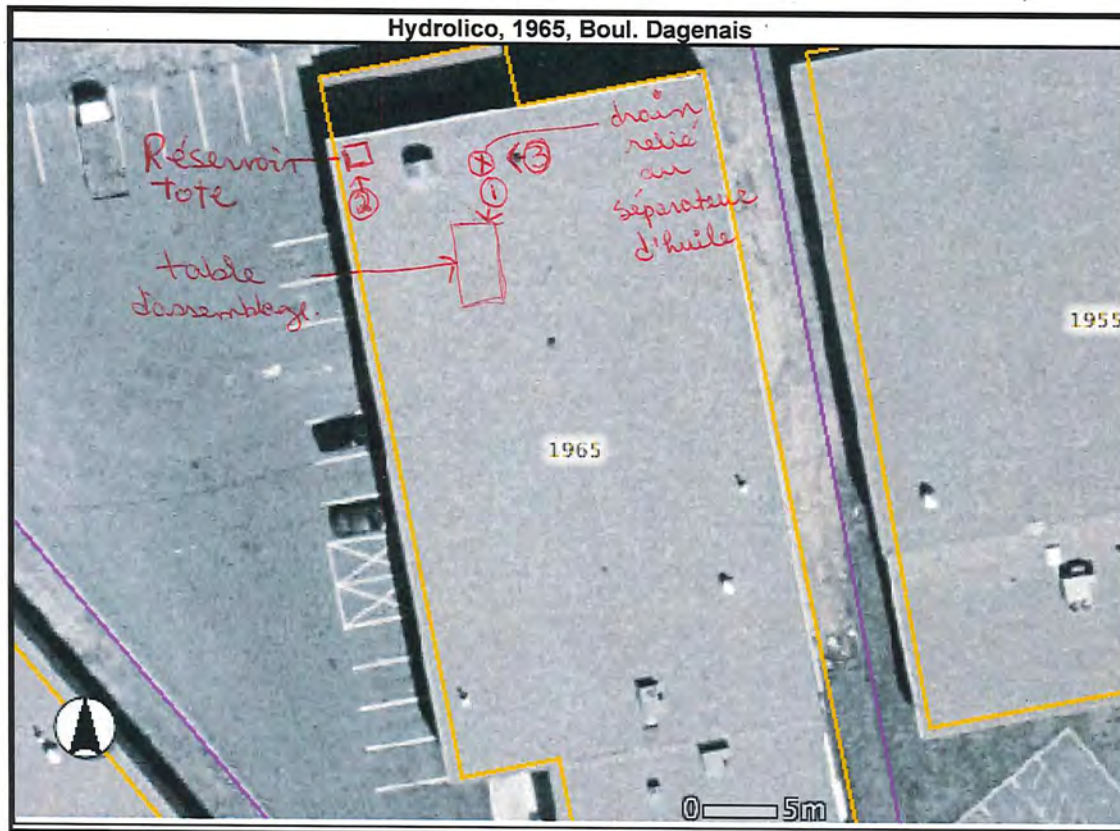
Note : Drain relié à un séparateur d'huile d'une centaine de gallons, situé à environ 3 mètres du réservoir tote d'huile usée. À gauche du drain est situé la table d'assemblage de la photo 1.



Signature :

M. Frigon

Date : 2010-01-14



M. Guizon 2010-01-14